



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 30 OCTOBRE 2015 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON

M. le Président Olivier DUBI ouvre la séance et demande que l'on procède à l'appel. Celui-ci dénombre 50 conseillers présents, 19 excusés et 1 absent sans excuse.

M. le Président ayant reçu une interpellation et un postulat il propose de les ajouter à l'ordre du jour qui est modifié comme suit, avec l'aval des membres présents :

1. Communications du bureau du Conseil
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2015
3. Préavis N° 2015 / 12 : OLLON – Achat de la parcelle n° 7'776, propriété de l'Etat de Vaud  
*Rapports des commissions*  
Préavis N° 2015 / 13 : Arrêté d'imposition 2016  
*Rapport de la Commission des finances*  
Préavis N° 2015 / 14 : Demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de TVG SA pour la construction des télésièges Conche – Laouissalet - Meilleret  
*Rapport de la Commission des finances*
4. Communications municipales
5. Interpellation du Conseiller Jean-François THEUBET
- 5.1 Postulat de Mme la Conseillère Marie OULEVEY CIOMPI
- 5.2 Interpellation du Conseiller Neil KIRBY
6. Propositions individuelles

## **1. Communications du Bureau du Conseil**

1. M. le Président communique les dates des séances du Conseil prévues en 2016, à savoir :  
4 mars, 22 avril, 24 juin, 30 septembre, 28 octobre et 9 décembre 2016.
2. Au sujet des élections communales, M. le Président indique les dates pour le dépôt des listes de candidats :
  - pour le 28 février 2016 : du lundi 4 au lundi 11 janvier 2016 à 12h.00 précises au Greffe municipal.
  - pour le 20 mars 2016 : au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à 12h.00 précises au Greffe municipal.
  - pour le 17 avril 2016 : au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 12h.00 précises au Greffe municipal.
  - Pour le 8 mai 2016 : au plus tard le mardi 19 avril 2016 à 12h.00 précises au Greffe municipal.

Ces dates seront affichées aux piliers publics avec l'arrêté de convocation.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2015**

M. le Président Olivier DUBI informe l'Assemblée que le PV de la séance du 2 octobre dernier sera porté à l'ordre du jour du Conseil du 11 décembre prochain. En effet le court intervalle entre les 2 séances, conjugué avec le dépouillement des élections fédérales, n'a pas permis à la secrétaire de le terminer.

## **3. Préavis 2015/12 – OLLON – Achat de la parcelle n°7776, propriété de l'Etat de Vaud**

Mme Corinne BORLOZ donne lecture du rapport de la Commission technique chargée d'étudier ce préavis dont les conclusions corroborent celles du préavis Municipal.

M. Neil KIRBY donne lecture du rapport de la Commission des Finances dont les conclusions corroborent également celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Roberto VALTERIO félicite la Municipalité pour l'achat de ce terrain et souhaite qu'elle ait le courage de réaliser un parking qui soit « à la hauteur de nos besoins en tenant compte de l'évolution de notre Commune et du village » et de ne pas se limiter à une extension « à petits pas ».

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond que, pour l'heure, la Municipalité manque d'information de la part du Canton par rapport à la LAT et à ses contraintes pour « les périmètres centre » (secteur à moins de 10 minutes pour les personnes âgées d'un arrêt de transport public). Il semble d'ailleurs que le Canton abandonne cette norme et s'achemine plutôt à assimiler Ollon dans le principe « agгло », réunissant les communes d'Ollon, Aigle et Bex. Une clé de répartition sera définie par le nombre d'habitants pour déterminer les possibilités de construire, selon les bases légales de la LAT. Dès lors et pour l'heure, la Municipalité estime qu'il « serait complètement fou de se lancer dans un parking à 2 étages » sans connaître ces bases. M. le Syndic se fait également l'écho des discussions informelles qu'il a eues avec les commissions technique et des Finances qui s'accordent à penser qu'un centre villageois, comprenant des logements protégés, des appartements à loyers modérés, etc., serait bien situé à cet endroit avec la proximité de la gare. De son côté, la Municipalité a plutôt tendance à imaginer la création d'un tel complexe sur la parcelle Cossy mais, pour l'instant, il y a trop d'inconnues pour concrétiser quoi que ce soit.

M. Roberto VALTERIO remercie M. le Syndic pour ces explications et il est tout à fait d'accord qu'il faille attendre les directives cantonales en lien avec la LAT.

M. Quentin RACINE demande à la Municipalité si elle peut donner le résultat ou des indications par rapport au sondage effectué via « le Boyard » pour déterminer l'intérêt des citoyens et/ou des utilisateurs pour le parking d'Ollon.

M. le Syndic répond qu'il n'y a eu qu'une seule réponse !...

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit les conclusions et soumet le préavis au vote de l'Assemblée.

A main levée et à main levée et à l'unanimité en séance du 30 octobre 2015.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2015/12,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'AUTORISER la Municipalité à acquérir la parcelle n° 7776 appartenant à l'Etat de Vaud,
2. de lui ACCORDER à cet effet un crédit de Fr. 102'000.-- nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

### 3. Préavis 2015/13 – Arrêté d'imposition 2016

M. Dominique ROUX, Président de la Commission des Finances, donne lecture de son rapport dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

M. le Président passe en revue les articles de l'arrêté et invite les Conseillers, au besoin, à intervenir au fur et à mesure.

Aucune question n'étant posée, M. le Président Olivier DUBI ouvre une discussion générale sur le préavis. La parole n'étant pas demandée, il est directement passé à la relecture des conclusions avant de les soumettre au vote.

A main levée et à l'unanimité,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2015/13
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'ARRÊTER pour l'année 2016 le taux d'imposition communal à **68 %** du taux cantonal de base pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'Arrêté d'imposition,
2. de RECONDUIRE les autres chiffres et articles sans modifications,
3. d'ADOPTER ledit Arrêté d'imposition selon le projet déposé.

### 3. Préavis 2015/14 – Demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de TVG SA pour la construction des télésièges Conche – Laouissalet – Meilleret.

M. Gilbert FREYMOND donne lecture du rapport de la Commission des Finance dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Neil KIRBY se dit globalement favorable à ce préavis, mais a deux critiques qu'il souhaite formuler devant l'Assemblée, tout comme il l'a déjà fait au sein de la Commission des Finances.

Sa première critique est qu'un préavis similaire a été accepté lors de la précédente séance (2015 /10 - Demande de cautionnement communal du prêt LPR pour l'enneigement artificiel du domaine skiable des communes d'Ollon et de Gryon) sans que rien ne laisse présager qu'un cautionnement du même genre allait rapidement suivre... M. le Conseiller aurait trouvé judicieux que le Conseil soit avisé, lors de la dernière séance, qu'il y aurait une suite... Par conséquent, dans le cadre de l'activité touristique à Villars, M. KIRBY aimerait savoir quels sont les prochains cautionnements qui seront demandés.

Le deuxième critique concerne l'analyse des risques relative à ce préavis. En effet, M. le Conseiller a été déçu de ne rien trouver sur la problématique du changement climatique et sur l'impact que cela pourrait avoir sur les activités sportives en montagne en hiver. Pour sa gouverne, il a donc consulté un rapport de la Confédération, datant de 2013, sur ce sujet et a relevé « que la limite du zéro degré a évolué, ces 50 dernières années à raison de 60 mètres par 10 ans ». Ce rapport indique également que « la prévision sur les 50 prochaines années est à peu près similaire et l'on s'attend que, par rapport à aujourd'hui, la limite du zéro degré remonte d'env. 350 m. d'ici 2050 ». M. KIRBY signale qu'il est aussi mentionné très clairement que « pour les stations qui sont en dessous de 1'500 m. d'altitude, il sera difficile de maintenir l'exploitation des sports d'hiver à partir de 2050 ». M. le Conseiller a consulté la carte topographique de la région et a constaté que les télésièges projetés se trouvaient entre 1'700 et 1'800 m. d'altitude. Pour lui : « il n'y a pas de soucis de ce côté-là dans l'immédiat et puisque l'engagement de ce soir est prévu sur 20 ans » mais il regrette que ces indications ne figurent pas dans le préavis.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC concède le bienfondé des remarques au sujet de la présentation et de l'information sur les cautionnements. Il souligne que, cette fois, la demande de cautionnement s'effectue avant que les travaux ne soient réalisés !... Il explique que s'il a bien élaboré ces préavis, il n'est pas membre du Conseil d'administration de TVG et ne connaît pas le « programme » des cautionnements futurs. Pour ce qui est de l'analyse des risques, il indique que suite à la séance de la Commission des Finances où M. KIRBY a fait part des informations tirées du rapport de la Confédération, il s'est penché sur le sujet et en a discuté avec un représentant du Conseil d'Administration de TVG. Pour ce dernier, les points essentiels du choix d'implantation de ces 2 installations sont, d'une part, la liaison Villars – Diablerets qui permet l'extension du domaine skiable et, d'autre part, la « fiabilisation » de cette extension. En effet, c'est le seul développement possible qui est compatible avec le concept « Alpes Vaudoises 2020 ». Un autre point positif est que le Meilleret s'avère être l'endroit où l'enneigement est le plus favorable et offre les meilleures conditions tout au long de la saison. M. le Municipal estime que, dans l'appréciation des prévisions du réchauffement climatique, il faut aussi tenir compte des conditions météorologiques locales.

Profitant de son temps de parole, M. Jean-Michel CLERC apporte une réponse à une question posée dans le cadre de la Commission des Finances qui était de savoir, au niveau des investissements de ces installations, pourquoi est-ce qu'il y avait des amenées de courant électrique au sommet des installations qui valaient 300'000.-- francs pour l'une et seulement 50'000.-- francs pour l'autre. Après renseignement auprès de M. BESSON, M. le Municipal peut répondre que pour le tronçon Conche – Laouissalet, il faut amener l'électricité depuis le sommet du Chaux-Ronde jusqu'à Conche, ce qui explique, au vu de la distance entre les deux sites, le coût de 300'000.-- francs. Par contre, du côté Meilleret, il y a une arrivée d'électricité toute proche des installations et il suffit simplement d'effectuer des branchements.

Monsieur le Syndic Jean-Luc CHOLLET est en mesure d'indiquer que, pour le secteur de Bretaye, les prochains cautionnements seront pour les installations Lac Noir – Chaux-Ronde et les remplacements des téléskis de Chaux-Ronde. Pour ceux-ci, leur remplacement s'inscrit dans un projet « 4 saisons » puisqu'il

y aura des activités que le ski qui vont être intégrées à ce changement. Pour le secteur des Diablerets, M. le Syndic n'a, pour l'heure, pas encore assez d'informations sur les investissements à réaliser dans les années à venir. Du côté d'Ollon, il est en mesure d'indiquer qu'il faut s'attendre à un important cautionnement sur les prêts que le Canton fera dans le cadre du projet de rénovation de la patinoire qui est en train de se profiler. La Commune ne pourra certainement pas tout financer et le Canton apportera son aide dans le cadre d'« Alpes Vaudoises 2020 ».

Revenant sur le climat, M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que le comité de pilotage d'« Alpes Vaudoises 2020 » s'est penché longuement sur les problèmes liés à ces changements pour l'hiver principalement. M. LACK résume un article qui figure dans le rapport final de cette entité et qui indique que « jusqu'en 2035 il n'y a qu'un risque modéré de grands changements d'enneigement puisque les Préalpes vaudoises sont des prairies qui ne nécessitent pas beaucoup de neige pour la pratique du ski ». M. le Municipal estime « qu'on ne risque pas grand chose » en acceptant le cautionnement de ce soir puisqu'il court de 2015 à 2035, ce qui correspond à la durée de vie d'une installation.

M. Neil KIRBY remercie les intervenants pour leurs réponses et leurs précisions rassurantes mais trouve dommage qu'elles ne figurent pas dans le préavis.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE annonce qu'elle s'oppose à ce préavis. Elle précise que ce n'est pas le cautionnement qui lui pose problème mais les aménagements qui sont de plus en plus lourds, tant pour ces remontées mécaniques que pour les canons à neige, qui ont été installés à proximité. Elle constate qu'il y a des pistes pour les camions jusqu'au sommet. Pour Mme la Conseillère, cela va vraiment à l'opposé de ce que l'on attend d'un développement « 4 saisons » ! Elle estime que cette manière de faire est en train d'abîmer tout ce qui reste de paysage un peu sauvage dans la région. C'est cela qui lui pose un problème de fond car, à son avis, « on nuit à tout ce qu'on veut développer par la suite »...

M. le Municipal Jean-Michel CLERC comprend les arguments de Mme JUNGCLAUS et fait part de ses constations personnelles en ce qui concerne l'alpage de Conche où il possède un chalet. Il rapporte que lors de la construction du premier télésiège Conche – Perche, l'aménagement d'une piste pour camions a été faite mais, au moment où le chantier a été terminé, le terrain a été remis en état et les lieux ont retrouvé leur état initial. Selon M. CLERC, il en sera de même après la construction de ces deux installations.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE ne partage pas cet avis et relève qu'il est mentionné dans le préavis que « ce sont des pistes qui sont réalisées pour pouvoir accéder, en permanence à la station sommitale » et c'est principalement ce point qui lui pose problème. Mme la Conseillère peut concevoir quelques pylônes dans le paysage pour autant qu'il y ait une remise en état complète du terrain après les travaux. Malheureusement, dans ce genre de réalisation, elle constate qu'il y a toujours plus de terrassements et de modifications de terrain et que le paysage n'est plus ce qu'il était à l'origine.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond qu'il y a un cahier des charges très strict à respecter lors de la construction de ces installations et qu'il est difficile de ne pas s'y plier, sous peine de ne pas obtenir le permis d'exploiter s'il manque une exigence. Par ailleurs, il indique que les routes qui sont prévues ne seront pas réservées qu'aux employés des remontées mécaniques mais serviront également, en été, aux exploitants agricoles pour amener du matériel ou s'occuper de leur bétail.

Mme Susanne JUNGCLAUS DELARZE dit avoir « bien entendu mais n'est pas convaincue »...

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Olivier DUBI, relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à la majorité évidente (47 oui, 1 non et 3 abstentions),

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON**

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2015/14,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

1. d'**ACCEPTER** que la Commune cautionne l'emprunt contracté par la Société Télé-Villars-Gryon SA auprès de l'Etat de Vaud, soit un montant de **Fr. 3'825'000.--**,
2. de **CAUTIONNER** cet emprunt sur toute sa durée, soit 20 ans.

### **4. Communications municipales.**

1. M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI donne lecture d'une communication municipale relative à la vidéosurveillance à la Gare AOMC d'Ollon.
2. M. le Municipal Jean-Christophe LACK donne lecture d'une communication municipale relative au « Bostryche Typographe » et aux dégâts causés par cet insecte.

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

### **5. Interpellation du Conseiller Jean-François THEUBET intitulée « de beaux locaux »**

M. Jean-François THEUBET donne lecture de son interpellation qui est intégrée, ci-après, au présent procès-verbal :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Mesdames et Messieurs les municipaux,

Plusieurs études internationales démontrent que la qualité des locaux et lieux d'apprentissage ont un impact non négligeable sur les conditions de réussite des élèves. Ces recherches montrent en effet que les élèves réussissent mieux dans des bâtiments bien entretenus, rénovés, modernes et bien équipés qui sont perçus alors comme des établissements dans lesquels il fait non seulement bien étudier, mais surtout bien vivre. « De beaux locaux » est également un signe fort que donne la politique à la jeunesse, l'encourageant à réussir.

Ayant l'opportunité de parcourir le canton afin de visiter les établissements scolaires et bien que les locaux de Perrosalle soient bien entretenus – merci à M. Ruffieux et à son équipe – je partage l'avis de beaucoup de parents à savoir que le bâtiment principal de Perrosalle, le pavillon ou la cour de récréation sont devenus, avec le temps, des endroits « tristes ».

A la suite des préavis 2015/13, mais également du préavis 2015/08 qui montre que la commune peut investir dans des rénovations, j'informe la municipalité et mes collègues que lors de la prochaine séance, je souhaite apporter, si besoin, un amendement proposant de mettre au budget un montant équivalent à celui investi pour la buvette du centre des sports de Villars destiné à des réaménagements sur le site scolaire de Perrosalle. Je pense qu'une commission composée d'une partie « Boyard » du conseil d'établissement ainsi que des membres du groupe santé pourront réfléchir au meilleur moyen de dépenser cet argent, mais les idées pourraient être les suivantes :

Pour le bâtiment principal : refaire des peintures ou signalétique et décorations sur des thèmes d'encouragement et de cohésion sociale ou éclairage LED plus chaleureux que la lumière des néons, etc...

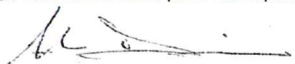
Pavillons : faux plafond absorbant le son pour éviter les effets d'écho, isolation, etc...

Cours de récréation : table de ping-pong en béton, second endroit couvert pouvant accueillir les pédibus ou élèves sortant des bus, bancs, etc...

Par cette interpellation, je souhaite poser deux questions à la municipalité :

1. Cet amendement sera-t-il nécessaire ou des projets de rénovation du site de Perrosalle sont-ils déjà prévus au budget ?
2. La municipalité préfère-t-elle que l'amendement soit apporté à un point budgétaire associé à l'école ou plutôt au dicastère des bâtiments ?

En vous remerciant pour vos réponses.



Theubet Jean-François



Mme la Municipale Sally-Ann JUFER reconnaît la pertinence de cette interpellation et en prend acte. Elle indique que la Municipalité est bien consciente que des travaux de maintenance et de rénovation doivent être entrepris à Perrosalle. Des petites améliorations ont déjà été apportées pour que les élèves et les enseignants bénéficient de techniques d'enseignement modernes et adaptées. Le projet d'agrandissement du collège se fait attendre et Mme la Municipale demande un temps de réflexion pour évaluer la situation actuelle et chercher des solutions au niveau des bâtiments existants. Un préavis pourrait être élaboré sur la base des remarques soulevées.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET indique que la demande de M. THEUBET, du point de vue purement comptable, ne peut pas rentrer dans le cadre du budget qui vient être bouclé pour 2016. D'autre part, les améliorations souhaitées ne peuvent pas être considérées comme des travaux courant d'entretien mais comme un investissement à amortir sur 20 ans.

Au vu des réponses et explications reçues, M. Jean-François THEUBET déposera un amendement lors de la présentation du budget en décembre prochain pour qu'un montant soit dévolu à des travaux de peinture et d'éclairage afin de rendre le bâtiment plus attrayant et chaleureux.

M. Nicolas CROCI-TORTI soutient l'interpellation de M. THEUBET mais lui rappelle qu'un budget peut bien évidemment s'amender mais que cela n'assure pas nécessairement la réalisation des travaux. Par contre, si la Municipalité choisit la voie du préavis, il l'invite à une réflexion plus large et à prévoir,

notamment, l'équipement de l'ensemble des classes avec des tableaux interactifs qui sont les nouveaux moyens d'enseignement.

## 5.1 Postulat de Mme la Conseillère Marie OULEVEY CIOMPI intitulé « Un village, une famille »

Mme Marie OULEVEY CIOMPI donne lecture de son postulat qui est intégré, ci-après, au présent procès-verbal :

Conseil Communal d'Ollon - 30 octobre 2015

Postulat » Un village, une famille »

Actuellement, des conflits d'une grande cruauté se déroulent pratiquement sous nos yeux. Des milliers de personnes fuient des situations où leurs vies sont mises en péril et cherchent refuge en Europe. Il ne se passe pas un jour sans que les médias nous relatent un nouveau drame de naufrage ou nous mettent face à des images insupportables de familles pétaugeant dans la boue, de vieillards épuisés dormant à même le sol, de foules se bousculant sous la pluie, dans le froid et pire encore...

Agir, oui mais comment ?

En septembre 2015, un Municipal de Giez, M. Nicolas Rouge, a lancé l'idée d'« Un village, une famille ». En résumé, si chaque village accueille une famille, la Suisse peut accueillir 16'000 migrants. La commune de Giez a, depuis, montré l'exemple en mettant un appartement à disposition d'une famille syrienne et espère un effet « boule de neige ». D'autre part, une motion en ce sens vient également d'être déposée par une conseillère nationale et le Conseil Fédéral a 3 mois pour y répondre.

Mais devons-nous attendre que le Conseil Fédéral se positionne pour agir ?

Personnellement, je trouve cette initiative très solidaire et intelligente et c'est la raison pour laquelle je propose à notre Municipalité de réfléchir à la possibilité de mettre à disposition un logement pour une famille de réfugiés. Cette famille serait ainsi intégrée beaucoup plus facilement et les adultes pourraient, par exemple, profiter des cours de français pour allophones organisés par notre commission d'intégration. Notre commune apporterait ainsi de l'eau au moulin de la solidarité et de la bienveillance. Toutefois, il me semble important de parler de commune et non de village. Ollon étant composée de 23 villages et hameaux, la mission de loger 23 familles serait bien évidemment irréalisable et ce n'est pas ce que je propose ! Mais sachant que le territoire suisse comporte 2324 communes, cela représenterait tout de même une intégration rapide et simple de plus de 10'000 réfugiés.

Il est vrai que l'EVAM vient de racheter le chalet « La Clairière » pour y accueillir des migrants à court terme. La démarche que je propose est toute différente : c'est celle d'ouvrir les portes de notre commune à une famille dans la détresse et de lui offrir un logement décent et intime au cœur de notre population. Ces gens ont besoin de stabilité et si on accueille des réfugiés de guerre, le but n'est pas de les remettre dans une situation de tension mais au contraire de les rassurer.

Lucin  
Barthier  
Cashen  
Robert Underwood

<http://www.unvillage-unefamille.ch/>

Diane Norattel  
Jo. Ollon

Marie Oulevey Ciompi

Stephane Coiffaud

Pour M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET il est difficile de répondre sans s'être penché sur le sujet mais, de prime abord, il ne lui semble pas que la Commune ait un appartement disponible. Cependant, la Municipalité va rechercher des possibilités de logement, si le Conseil choisit cette manière d'aider une famille à s'intégrer au cœur de la communauté. Pour le volet de la solidarité et de l'intégration, il pense qu'il y a du travail à entreprendre par rapport aux 70 personnes qui vont arriver à la Clairière.

Mme Marie OULEVEY CIOMPI estime que c'est une autre démarche, plus humaine, que celle d'accueillir des migrants dans une structure commune de l'EVAM. A son avis, la Commune aurait tout à

y gagner car elle pense qu'il est préférable d'accueillir une famille plutôt qu'un afflux de réfugiés au cœur d'un village. Cela serait aussi positif pour son image et servirait d'exemple. Finalement, Mme la Conseillère estime que 4 ou 5 personnes de plus dans un village cela semble être raisonnable.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il partage ce point de vue mais qu'il faut trouver un logement qui permette cet accueil. Il en profite pour lancer un appel, à toute personne qui aurait connaissance d'un logement disponible, d'en informer la Municipalité.

M. Pierre MEYLAN partage également la vision de Mme OULEVEY CIOMPI et se dit est prêt à faire un geste. Il indique que le Conseil de direction des écoles d'Ollon s'est également penché sur la problématique de la scolarisation des enfants de migrants. Il y a actuellement 8 enfants à scolariser sur Villars auxquels il faudra tout apprendre au niveau de la langue. Cela implique donc de grosses démarches organisationnelles dans les classes car le nombre d'enfants va certainement augmenter dans les prochaines semaines.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER communique une information toute récente à savoir que les enfants de la Clairière vont être scolarisés sur place, dans un premier temps. Il semble que cette solution soit privilégiée par l'EVAM, d'une part pour leur donner plus de stabilité en évitant de les séparer et, d'autre part, pour pallier au problème de la langue française qu'ils ne parlent pas du tout.

M. Nicolas CROCI-TORTI, qui est enseignant aux écoles de Bex, connaît bien la problématique de l'accueil des enfants réfugiés, de par la proximité du Centre de requérants d'asile de Bex et de la tradition d'accueil avec l'EVAM. Il relate qu'il y a actuellement une trentaine d'enfants scolarisés à Bex mais que ce chiffre varie tout le temps. Il rassure M. MEYLAN dans la mesure où il estime que ce n'est pas un problème d'intégrer ces enfants, parfois pour un court moment, dans une classe mais qu'il s'agit plutôt d'une richesse. Ces enfants ont envie d'apprendre et de s'intégrer. M. CROCI-TORTI estime qu'il ne faut pas « peindre le diable sur la muraille ». Il confie qu'il y a une bonne ambiance dans les classes, sans violence, car ces enfants ne posent pas de problème à ce niveau-là. Il invite M. MEYLAN et ses collègues à venir voir comment cela se passe dans les classes de Bex.

Mme Marie OULEVEY CIOMPI travaille aussi dans une école et confirme les constatations de M. CROCI-TORTI au sujet de l'intégration des enfants de migrants dans les classes. Si elle convient qu'au début ce n'est pas évident jusqu'à ce qu'ils comprennent un peu le français, elle relève aussi que ce sont des enfants qui apprennent très vite et elle pense que c'est vraiment bénéfique pour eux d'être scolarisés avec des enfants « indigènes » plutôt que de rester « entre eux »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Olivier DUBI, après avoir rappelé les termes de la proposition, soumet le postulat de Mme OULEVEY CIOMPI au vote.

Avant cela, Mme OULEVEY CIOMPI tient à préciser que le vote vise à demander à l'Assemblée si elle accepte que la proposition d'étudier l'éventualité d'accueillir une famille de migrants soit transmise à la Municipalité et non pas de décider, ce soir, d'accueillir une famille de migrants dans la Commune.

Monsieur Quentin RACINE demande si Mme OULEVEY CIOMPI sollicite la formation d'une commission pour étudier cette proposition ou si elle souhaite la remettre directement à la Municipalité.

Mme Marie OULEVEY CIOMPI répond qu'elle souhaite simplement la transmettre à la Municipalité.

M. le Président demande alors à l'Assemblée de se prononcer sur la transmission ou non du postulat intitulé « Un village, une famille » à la Municipalité, pour étude. A main levée, par 32 oui, 10 non et 9 abstentions ce postulat est accepté et transmis à la Municipalité.

## 5.2 Interpellation du Conseiller Neil KIRBY intitulée « Amélioration de la signalétique relative à la mobilité douce »

M. Neil KIRBY a déposé l'interpellation reproduite ci-après :

Interpellation : amélioration de la signalétique relative à la mobilité douce.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers. Mesdames et Messieurs les municipaux,

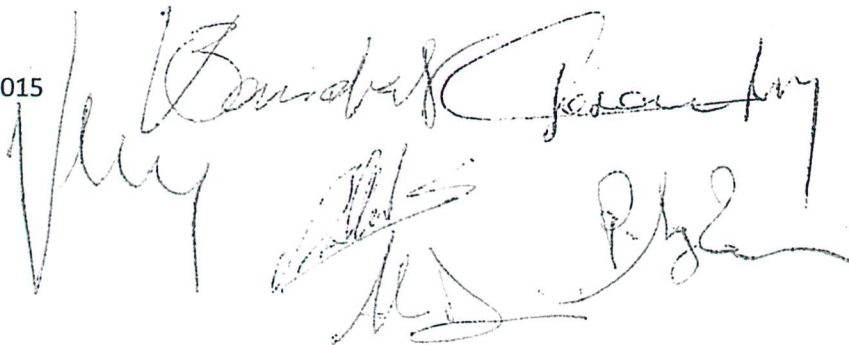
L'état de Vaud a récemment réalisé d'importants travaux afin d'améliorer la sécurité des cyclistes à la sortie d'Aigle. Ces travaux font suite à l'introduction d'une piste cyclable par la commune d'Aigle, il y a quelques années déjà, à l'emplacement de l'ancien tracé de l'AOMC. Or cette magnifique piste cyclable se termine aujourd'hui lamentablement à la hauteur du dépôt AOMC en Châlex. Les chemins agricoles existants, permettraient une séparation idéale entre les vélos et le trafic routier, mais aucune indication n'incite le cycliste à les emprunter. Par ailleurs, la bande cyclable réalisée par la commune d'Ollon il y a quelques années au bas de la route de Chesselaz n'est reliée à rien.... et les divers panneaux de signalisation en faveur des cyclistes qui existent çà et là sur la commune amènent généralement plus de confusion que d'aide.

Dans ce contexte, et dans l'attente de l'aménagement de la route cantonale consécutive au déplacement de la ligne de l'AOMC entre le dépôt AOMC en Châlex et l'arrêt de St Triphon Gare, j'ai trois questions pour la Municipalité :

1. comment la Municipalité compte améliorer la signalétique de mobilité douce entre Aigle et le centre d'Ollon et également en direction de Bex.
2. Quels contacts ou coordination existent entre notre commune, la commune d'Aigle et le voyer de l'état afin d'assurer une démarche cohérente sur le sujet
3. Comment la Municipalité compte promouvoir ces liaisons auprès de la population, une fois les améliorations réalisées.

Ollon, le 30 octobre 2015

Signé : Neil Kirby



M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET remercie M. KIRBY pour son interpellation et confirme que dès que l'AOMC aura trouvé un nouveau « lit », le tracé actuel, soit depuis le dépôt AOMC, servira à la mobilité douce pour relier Aigle à Ollon. Il remercie M. le Conseiller de penser à la signalétique « vélo » et reconnaît que, ces derniers temps, ce volet a quelque peu été négligé par la Commune mais sur qu'il faudra s'y atteler. En ce qui concerne les relations avec la ville d'Aigle et le Voyer de l'Etat de Vaud les échanges sont bons. M. le Syndic pense que le sujet pourra très prochainement être abordé avec le voyer puisqu'une rencontre est déjà programmée pour traiter du destin de la route cantonale, entre le carrefour de la Distillerie et le rond-point du Bruet. Pour ce qui est de la communication envers la population, la manière de faire reste à définir.

## 6. Propositions individuelles

1. M. Alain BURNIER salue le retour de l'huissier, M. Eric CORNAMUSAZ, qui a dû être hospitalisé et n'a pas pu assumer ses fonctions lors du dépouillement des élections fédérales. M. le Conseiller lui souhaite un bon rétablissement et en profite pour relever toutes les tâches qu'il accomplit dans l'ombre et que le Bureau Electoral a dû reprendre au pied levé. Tirant l'enseignement de ces circonstances, M. BURNIER propose à la Municipalité de chercher un huissier remplaçant.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET prend note de cette demande et adresse ses vœux de rétablissement à M. CORNAMUSAZ.

2. M. Nicolas CROCI-TORTI fait part de doléances qui lui sont parvenues de quelques citoyens qui ont reçu leur facture pour le traitement des ordures ménagères. Visiblement, beaucoup n'ont toujours pas compris pourquoi cette taxe restait la même alors que la taxe au sac a été introduite. Il pense, dès lors, qu'il serait utile, l'année prochaine, que le Service financier joigne une note explicative à la facture, qui rappelle la différence entre ces taxes et que la taxe au sac est conforme à la loi.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC remercie M. CROCI-TORTI pour sa remarque et fera le nécessaire pour l'année prochaine.

3. M. Jean-François THEUBET constate qu'il est beaucoup question dans la presse de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, appelée « RIE III », et de la nouvelle loi sur l'accueil de jour. Si « RIE III » est étroitement coordonnée avec un ensemble de mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat des familles, la loi sur l'accueil devrait donner « des soucis aux Communes ». M. le Conseiller estime que ces sujets sont difficiles à comprendre et demande à M. le Municipal CLERC s'il serait possible de mettre sur pied une séance d'information à la population pour expliquer les enjeux à venir. Il lui semble que ces 2 thèmes sont assez liés et mériteraient d'être expliqués.

M. le Municipal CLERC répond que pour la nouvelle loi sur l'accueil de jour, il peut sans problème donner des explications, parce que c'est un domaine qu'il maîtrise puisqu'il a dirigé l'ARASAPE qui est en charge de ce domaine. Quant au RIE III, il s'engage à trouver un intervenant extérieur spécialiste en la matière.

M. Gilbert FREYMOND indique que la RIE III n'est pas encore avalisée et qu'elle est encore en discussion. Il ne voit dès lors pas comment on peut aujourd'hui tirer des conclusions et mesurer l'impact impact que cette réforme aura sur la Commune.

M. le Municipal Jean-Michel CLERC convient que cette loi n'est pas encore avalisée mais cela n'empêche pas de donner des explications sur la mécanique du processus.

4. M. Robert UNDERWOOD demande des informations sur la situation actuelle du chantier de la piscine, par rapport au délai et au suivi des coûts. Il demande également des nouvelles sur l'avancement du projet de rénovation de la patinoire.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET se rappelle de sa promesse faite au Conseiller DIAB pour faire un point de la situation de ce chantier, pour cette séance. Il explique que la Municipalité en a parlé lors de sa dernière séance et a décidé de reporter l'information au mois de décembre. En effet, une importante séance est prévue ce prochain lundi avec l'ingénieur, l'architecte et tous les intervenants pour « mettre les choses à plat ». La Municipalité a donc choisi d'attendre le résultat de cette séance afin de donner des informations précises sur la situation réelle.

Pour ce qui est du projet de la patinoire, une séance « extra muros » va avoir lieu tout prochainement pour poser les bases de ce projet. Des informations seront également données en décembre.

5. M. Stéphane COSANDEY souhaite donner un retour d'information sur la visite du Pédibus par M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI et le remercie d'être venu le 7 octobre dernier accompagner les enfants sur le parcours. M. le Conseiller estime que c'était malheureusement « un coup d'épée dans l'eau » car c'était une journée particulièrement calme... il y avait peu d'enfants et il n'y a pas eu de problème particulier sur le parcours avec le trafic routier. Néanmoins il a été possible d'observer les points critiques qui préoccupent M. COSANDEY. Il y a également eu un échange sur plusieurs préoccupations liées à la mobilité autour de l'école, que ce soit les voitures, les bus ou les piétons mais les propos de M. le Municipal GHIRINGHELLI n'ont pas rassuré M. le Conseiller par rapport à la sécurité des enfants. Celui-ci a toutefois noté qu'il y avait une réflexion en cours et la possibilité de mettre en place un plan de mobilité scolaire a été évoquée. Ce plan s'apparente à un plan de mobilité urbain ou d'entreprise et sa mise en oeuvre implique la création d'un groupe de travail et de réflexion intégrant toutes les parties prenantes, que ce soit les enseignants, les parents, les responsables communaux, les transports publics etc., pour réfléchir à l'amélioration de la mobilité autour de l'établissement scolaire.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI estime que c'était un bon moment d'échange et qu'il a pu se rendre compte des problèmes soulevés par M. COSANDEY, même si la course a été calme. Il a reçu des propositions que M. le Municipal va relayer tout prochainement au préposé de la circulation pour le Canton pour étudier, dans quelle mesure, des améliorations peuvent être apportées. La problématique a également été discutée avec le technicien communal qui n'a pas les compétences pour effectuer des modifications liées à la circulation des véhicules puisqu'elle est régie par la loi sur la circulation routière.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET indique que la Municipalité a appris, lors d'une rencontre avec l'AIA, que dans le village des Brenets les autorités ont installé un panneau officiel qui interdit la circulation à certaines heures de la journée, à l'exception des riverains. Cette mesure intéresse la Municipalité qui pourrait l'appliquer au chemin de la Distillerie, à Antagnes et à d'autres endroits... C'est une piste qui va être exploitée avec attention et sera soumise au voyer cantonal pour s'assurer de sa légitimité.

6. Selon un article paru dans « Le Régional », intitulé « La chasse aux impôts », il y est relaté que la Commune d'Aigle lance une opération pour débusquer les contribuables qui, par négligence ou volontairement auraient oublié de s'annoncer au Contrôle des Habitants. L'article précise que l'attention est portée plus particulièrement sur ceux qui possèdent des véhicules avec des plaques valaisannes. M. Quentin RACINE demande si une telle « chasse aux sorcières » est envisageable dans la Commune et si des contrôles réguliers sont effectués par la police.

Monsieur le Municipal Jean-Michel CLERC répond que la taxation et la perception des impôts communaux sont confiées à l'Administration cantonales des impôts (ACI) qui n'a aucune pitié pour les contribuables qui sont pris en faute. La Commune n'intervient pas à ce niveau-là. Il devait en Quant à la problématique des plaques valaisannes, M. le Municipal estime que ce n'est pas de son ressort...

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET, répond que la question s'était posée une fois en Municipalité de savoir s'il fallait effectuer des contrôles par rapport à l'immatriculation des véhicules. Elle y avait renoncé estimant qu'elle « avait mieux à faire », tout comme la police, et que ces recherches « n'en valaient pas la chandelle »... La Municipalité n'écarter pas totalement le fait de procéder à des

contrôles plus « serrés » si, un jour, la demande lui en était faite expressément par le Conseil mais, pour l'heure, elle y renonce.

M. le Municipal Fabio GHIRINGHELLI relève que le dernier « Boyard » a consacré un article sur les véhicules immatriculés hors du canton ou hors du pays. Il y est fait référence aux principes de l'article 77 OAC (Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière) qui précise la notion du lieu de stationnement. ... Il estime que ce n'est pas vraiment le rôle de la police d'Ollon d'effectuer systématiquement des contrôles d'autant plus que la perception des impôts relève de la compétence cantonale. Ces contrôles sont d'autant plus difficiles que le Canton du Valais délivre des plaques à tout un chacun même si leur adresse est à Ollon. Il suggère que cet article soit glissé sur le parebrise du véhicule « soupçonné », par toute personne qui le remarque mais il ne se fait pas d'illusion quant à son effet...

7. M. Philippe PASTOR demande à M. GHIRINGHELLI, par rapport aux nouveaux agents de la police intercommunale, d'envisager de leur donner « une leçon de géographie » pour leur apprendre à connaître les communes sur lesquelles ils sont appelés à intervenir. Il fait ici référence à un accident survenu sur la route Ollon-Villars, plus précisément en dessous de Huémoz, et qui a nécessité la fermeture de la route. L'agente en fonction à Ollon ne connaissait visiblement pas où se situait le hameau des Combes par rapport au lieu de l'accident et a donc dévié l'automobiliste par Panex-Huémoz. Arrivé-là, celui-ci n'a pas eu d'autre choix que de suivre l'itinéraire de déviation par Gryon et Bex pour enfin pouvoir remonter aux Combes...

M. Fabio GHIRINGHELLI répond qu'il a eu vent de cette fâcheuse mésaventure. Il pense que dans un tel cas, il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès de l'agent en fonction que pour savoir où il a eu lieu l'accident et de voir s'il est possible de rejoindre son village, s'il n'est pas dans la zone concernée. M. le Municipal précise que l'agente en question n'était en fonction que depuis 3 mois et qu'il n'est pas évident de connaître tous les lieux. La remarque de M. PASTOR sera transmise.

8. M. Gilles BLATT demande des nouvelles du PPA des Ecovet.

Monsieur le Syndic Jean-Luc CHOLLET répond qu'il y a un mois, la Municipalité a passé, devant la Cour de droit administratif public du Canton de Vaud (CDAP, ancien. Tribunal administratif). Il s'agissait d'une confrontation entre la vision de la Commune pour l'urbanisme des Ecovets et celle des opposants, tous des propriétaires. Pour eux, il s'agissait de contester la décision du Conseil et de celle du Canton qui validaient le PPA proposé par la Municipalité. La décision du CDAP n'est pas encore tombée mais si elle devait être favorable à la Commune les opposants porteront certainement l'affaire devant le Tribunal Fédéral pour la contester. Après cela, il restera à rendre un jugement de droit privé pour déterminer à qui revient la charge des défraiements aux propriétaires et s'il y a des expropriations à prononcer. Ce dossier va donc durer encore quelques années...

Sans que cela concerne le PPA des Ecovets, qui a été initié avant la LAT, M. le Syndic informe que les instructions du Canton sont arrivées récemment, et la Commune sait maintenant qu'elle n'est pas concernée par les défraiements aux propriétaires lésés par un dézonage consécutif à l'entrée en vigueur de la LAT. C'est donc le Canton qui, s'il y a expropriation matérielle ou un défraiement, va indemniser le propriétaire. M. le Syndic reste toutefois prudent sur ce point car le Canton change parfois d'avis...

10. Par rapport à la LAT, M. Philippe PASTOR demande si la surface qu'il est prévu de dézoner dans le PPA des Ecovets suffit à mettre en conformité la Commune avec la surface totale de ses terrains constructibles ?

M. le Syndic répond que la surface à dézoner pour l'ensemble de la Commune, représentent 150'000 mètres carrés bruts de plancher. La surface des Ecovets est de 50'000 soit 31% (ou 1/3) des réserves qui doivent être dézonées. Pour le reste, la Muncipalité s'appuie sur le programme informatique fourni par le Canton et qui indique les endroits des réserves de terrain en trop. Elle a déjà commencé, à l'interne, le dézoning à hauteur d'un tiers mais elle ne sait pas comment elle va pouvoir faire pour le 3<sup>ème</sup> tiers...

Par ailleurs, M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET explique que la Commune est en train de faire valoir les 50'000 m2 des Ecovets dans le cadre du « bonus LAT », promis par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline DE QUATTRO, pour des surplus que le Canton pourraient lui attribuer, dans le cadre d'« Alpes Vaudoises 2020 », pour financer les installations sportives. C'est un point très positif qui n'aurait cependant pas pu se concrétiser si le PPA des Ecovets était déjà rentré en application car il ne rentrerait plus dans le cadre du bonus LAT.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore la séance, M. le Président Olivier DUBI, s'adresse à M. Eric CORNAMUSAZ, huissier du Conseil, pour lui témoigner de l'estime du Bureau et de l'Assemblée pour les multiples tâches qu'il accomplit. M. le Président est heureux de le retrouver à son poste ce soir et lui souhaite un prompt et complet rétablissement.

Avec émotion M. CORNAMUSAZ remercie le Président pour son message ainsi que le Bureau Electoral pour sa solidarité face à la situation reprise au pied levé lors des élections fédérales.

La séance est levée à 22h.35.

Ainsi fait à Huémoz, le 29 novembre 2015.

Le Président :



O. Dubi



La Secrétaire :



E. Jelovac-Baudy



MUNICIPALITE  
D'OLLON

**COMMUNICATION  
de la Municipalité  
au Conseil communal**

**Gare AOMC d'Ollon – Souriez, vous n'êtes pas encore filmés !**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire suite à la demande du Conseiller communal Neil KIRBY à propos de l'objet cité en titre, la Municipalité informe votre Conseil que, renseignements pris auprès des Transports Publics du Chablais SA, la caméra installée sur le pylône de caténaire de la ligne de train AOMC, en face du bâtiment de la Gare d'Ollon, n'est actuellement pas en service.

En effet, TPC SA doit encore obtenir l'aval de la Préposée cantonale à la protection des données et à l'information. Ce n'est qu'à réception de cet accord que le système de surveillance précité pourra être activé. Relevons encore que celui-ci ne couvrira que le quai, le tilleul faisant déjà partie du domaine public.

Compte tenu qu'il s'agit d'une installation destinée à sécuriser un endroit privé qui est certes public, la Municipalité ne sera pas en mesure de vous donner d'autres indications à ce sujet, notamment la date de sa mise en fonction.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 27 octobre 2015/PA



MUNICIPALITE  
D'OLLON

**COMMUNICATION  
de la Municipalité  
au Conseil communal**

**Le Bostryche typographe, ce coûteux envahisseur...**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Si nos forêts n'ont heureusement pas subi d'ouragans ou autres tempêtes cette année, elles ont néanmoins été prises d'assaut par le Bostryche typographe, ce coléoptère ravageur à l'origine de la hausse des coûts du Service des forêts.

En effet, à ce jour, 78 foyers de Bostryches, qui pondent dans l'écorce et ne laissent donc aucune trace de galerie dans le bois, ont été traitées. Le traitement consiste en l'abattage, l'écorçage et le débardage des arbres atteints, soit environ 520 m<sup>3</sup> d'épicéas! A noter que les foyers se situant dans des forêts privées sont aussi traités par le Service des forêts et subventionnés à 100 % par l'Etat.

Un printemps relativement propice à cet insecte a permis l'activation de ces différents foyers. Toutefois, l'équipe forestière a été proactive dans cette lutte (surveillance hebdomadaire de l'ensemble du territoire, avec l'aide précieuse des agriculteurs boyards), en intervenant sur des foyers dès 2 arbres infestés. Et bien entendu, plus le foyer est important, plus les frais sont élevés...

Aujourd'hui, les bois ont été débardés par tracteur ou hélicoptère ou, dans certains cas, laissés sur place si les conditions le permettaient. Le coût supplémentaire engendré, après déduction de la revente des bois et des subventions, s'élève à Fr. 54'000.-. Toutefois, la majeure partie des subventions ne sera versée qu'en 2016.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE

Ollon, le 28 octobre 2015/lj